**Document 1**

**LA MIXITÉ SOCIALE À L’ÉCOLE**

**Réseau CANOPÉ** Date de parution : 10/12/2014 (Extrait 1)

En France, les inégalités de réussite scolaire s’accroissent, et le poids de l’origine sociale sur la réussite et les parcours scolaires des élèves est grand. De nombreux travaux de recherche, les résultats des élèves français aux évaluations internationales [PISA 2013](http://www.education.gouv.fr/cid75515/communication-en-conseil-des-ministres-les-resultats-de-l-enquete-pisa.html)(Programme international de suivi des acquis), et les [statistiques](http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-32-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html) de l’Éducation nationale en témoignent : le mécanisme de reproduction sociale à l’école est bel et bien à l’œuvre.

La France est l’un de ceux où le milieu social dont l’élève est issu conditionne le plus sa réussite scolaire. La ministre de l’Éducation nationale elle-même le rappelle dans son [discours du 17 décembre 2014](http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#Edito) :

*« Notre pays ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous ses élèves. Les inégalités sociales se transforment et s’aggravent en inégalités scolaires : depuis 2002, le poids de l’origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 %. La France est le pays européen le plus affecté par le déterminisme social, qui ne se traduit pas seulement par une perte de chance pour certains élèves, mais par une dégradation du niveau de tous les élèves, y compris les meilleurs. Ce constat, aujourd’hui tristement consensuel, met en cause la place et le rôle de l’école publique qui porte la promesse républicaine d’égalité ».*

Extrait du discours de la ministre de l’Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem du 17 décembre 2014

La question que pose la mixité sociale à l’école est bien celle de la démocratisation de l’enseignement public. En faisant le choix du collège unique en 1975, la France a affirmé sa volonté de tendre vers une école démocratique ouverte à tous, à laquelle la majorité des Français est attachée. Quarante ans plus tard, force est de constater que les problèmes liés à l’accueil d’un public socialement hétérogène n’ont pas trouvé de réponse adaptée. Et l’un des principes majeurs d’un service public d’enseignement propre à un État démocratique, à savoir la possibilité pour chaque enfant d’accéder, quelles que soient ses origines, aux mêmes conditions de scolarisation, n’est pas garanti : c’est un frein à l’efficacité générale de l’École.

Dans certains territoires, l’absence de mixité est de plus en plus marquée et des phénomènes d’agrégation et de ségrégation sociale conduisent à une ségrégation sociale scolaire, avec pour effets une école segmentée, à plusieurs vitesses selon l’environnement où elle s’inscrit. Ainsi peut-on identifier à l’instar de François Dubet cinq types d’écoles différents : l’école des beaux quartiers, celle des « communes dortoirs », celle des zones urbaines sensibles (ZUS) ou défavorisées, celle des zones rurales isolées et celle des minorités et des exclus. Si la loi de Refondation de l’École essaie d’impulser une nouvelle dynamique pour une École plus juste et plus efficace, la question du devenir des élèves issus des classes sociales les plus modestes reste donc entière.

L’enjeu actuel est donc peut-être de se donner les moyens de garantir et d’accepter une réelle mixité sociale à l’école. Le récent débat relatif à l’assouplissement de la carte scolaire témoigne des tensions à l’œuvre sur un sujet qui nécessite un consensus de la société et une volonté politique forts. Comment permettre à l’ensemble des citoyens d’adhérer à l’idée que le système éducatif ne peut que progresser en organisant une réelle mixité sociale scolaire ? Il faudra pour cela convaincre les familles et les enseignants des bienfaits de cette organisation, car aujourd’hui encore, l’hétérogénéité fait peur, et certains la considèrent comme un danger pour leur propre milieu social. Or, il s’agit bien là d’un enjeu de cohésion sociale : comment penser construire le vivre ensemble sur la base de parcours scolaires qui organisent l’entre soi et la ségrégation ? Il faut donner à l’École les moyens de remplir son rôle d’inclusion sociale, faute de quoi, comme le rappelait il y a déjà plus de dix ans le rapport de l’Inspection générale intitulé « [La mixité sociale à l’école et au collège](http://www.education.gouv.fr/cid2030/la-mixite-sociale-a-l-ecole-et-au-college.html) » (Hébrard, 2002) : *« Sans cet effort de tous, il faudra accepter que l’identité citoyenne des nouvelles générations ne passe plus par leur éducation et vole en éclats sous le choc des contradictions des cultures communautaires ou, pire, des aléas du marché. »*

Il y a aujourd’hui une forme d’urgence, car les conséquences pour l’école, déjà constatées en 2004 par Jacques Donzelot sont massives et tangibles : *« Le caractère relégué de ces espaces fait que l’école n’y apparaît plus porteuse d’espoir. Elle incarne pour beaucoup une contrainte et une illusion. C’est une sorte d’épine dans la chair de la cité (…) L’école suscite dans ces quartiers une agressivité intrinsèque qui n’est pas toujours facile à comprendre. »*   **P1**

 **Document 2**

**Enquête PISA 2019 : combien de points obtient la France dans le dernier classement**

 [Mis à jour le 14 décembre 2018 à 18h07]

Le prochain classement PISA, intitulé "Classement Pisa 2018", sera en fait publié en 2019.

…/... avec pour objectif concret de déterminer "ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent".

**Les résultats du classement PISA 2016**

La France arrive 26 e sur 70 pays et économies, d'un classement pour lequel elle avait terminé 25 e en 2012. Cette année, le domaine d'évaluation majeur portait sur les sciences, et plus de 500 000 élèves ont été testés dans le monde. Un échantillon qui se veut représentatif des quelque 29 millions de jeunes de 15 ans scolarisés au sein des 72 pays et économies participants. **…/...** La France détient le bonnet d'âne sur la question de l'inégalité des chances, une situation à nouveau déplorée par la ministre de l'Education elle-même, lors d'une conférence tenue le jour de l'annonce du verdict par l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques Au-delà d'un simple classement, l'étude PISA livre un portrait détaillé de l'Education nationale à la française, avec ses spécificités et surtout ses graves défaillances. Caractéristiques et tares de l'éducation à la française.

 **…/...**  la France reste à un niveau moyen parmi les pays de l'OCDE avec des résultats inquiétants quand on entre dans le détail des chiffres. Les dysfonctionnements du système éducatif français sont connus : les élèves de l'Hexagone ne sont pas assez attirés (et poussés) vers les sciences, qui sont le point majeur de l'étude. Des inégalités persistent dans ce domaine, même si elles tendent à se corriger. Championne des inégalités dans l'éducation, la France souffre surtout d'une incapacité chronique à aider les élèves défavorisés, beaucoup plus pénalisés dans leurs résultats que dans les autres pays. C'est aussi le cas des élèves issus de l'immigration, qui enregistrent en France des scores très inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

**Concernant les résultats voici quelques points saillants** :

* La performance des élèves en sciences est étroitement corrélée à leur "aspiration à exercer une profession scientifique", relève le rapport de l'OCDE. Et ce dans la quasi-totalité des pays ayant participé à l'enquête PISA. Un constat qui vaut encore davantage [pour](https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/pour/) la France : seuls 8% des élèves en difficulté disent vouloir y embrasser une carrière scientifique (contre 13% en moyenne dans les pays de l'OCDE). A contrario, 48% des élèves aux très bons résultats en science ont cette orientation en ligne de mire (contre 42% pour la moyenne des pays de l'OCDE.) L'oeuf ou la poule ?
* Dans les pays de l'OCDE, les élèves de 15 ans immigrés de la première génération présentent en moyenne des scores en science inférieurs à ceux des élèves non immigrés. En moyenne, dans l'OCDE, ces élèves récoltent 53 points de moins dans cette discipline que les élèves non immigrés. L'écart atteint carrément - 87 points en France. L'écart est moins important pour les élèves immigrés de la deuxième génération (-31 points pour la moyenne de l'OCDE, -50 points pour la France).
* En mathématiques, la performance jugée moyenne de la France, en apparence stable, cache une baisse sur le long terme. En mathématiques, la France se situe, comme pour les sciences, au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE. Le pays obtient, dans cette discipline, l'équivalent d'un 10/20 (493 points en langage PISA). Une 'performance' restée stable "par rapport à Pisa 2012, précise l'OCDE. Sauf que cette évaluation 'Pisa 2012' était elle-même "en fort recul par rapport à l'évaluation Pisa 2003, où le score des élèves de 15 ans en France atteignait 511 points", précise l'organisme.
* Malgré son score médiocre d'"élève moyenne" dans le classement global, l'Hexagone fait partie des pays de l'OCDE possédant le plus d'élèves performants en sciences. Le classement PISA 2016 montre en effet une proportion d'élèves dits "performants" (de niveau 4 de compétence) supérieure à la moyenne de la zone OCDE. Le pourcentage d'élèves "performants" représente plus de 21 % des élèves en France, versus une moyenne OCDE à 19 %. Le nombre d'élèves en difficulté (sous le niveau 2 de compétence) n'augmente que très légèrement dans l'édition 2016 de l'enquête-test PISA : on passe de 21 % il y a 10 ans à 22 % aujourd'hui. Cette proportion est toutefois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.  **P2**
* Et la proportion d'élèves très performants (niveau 5 ou 6 de compétence) ? Stable entre 2006 et 2016, elle représente autour de 8 % des élèves de 15 ans. De quoi les situer au niveau de la moyenne de l'OCDE.
* Côté compréhension de l'écrit, les élèves de 15 ans en France se hissent légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE en 2015 (499 points vs 493). Selon les auteurs de l'enquête-Pisa 2015, deux facteurs expliquent ce résultat en amélioration : 1) les meilleurs résultats des garçons et 2) une proportion d'élèves très performants en augmentation. Malgré tout, la proportion d'élèves en difficulté sur la compréhension de l'écrit reste, elle, stable.
* Dans l'Hexagone, les milieux socio-économiques défavorisés font encore beaucoup trop office de catalyseurs d'échec scolaire, démontre à nouveau le Classement Pisa. En écho avec ce qu'a dit Najat Vallaud-Belkacem sur les résultats du classement Pisa 2016 en terme d'égalité des chances, la France se retrouve dans les derniers sur la question."Près de 40 % des élèves issus de milieux défavorisés sont en difficulté" écrivent les statisticiens de l'OCDE.

**.../...**

* En conférence avec l'OCDE, la ministre de l'Education nationale Najat Vallaud-Belkacem a parlé d'un classement Pisa qui donne "une vision claire du système scolaire". Ses constats à l'aune des résultats du classement PISA 2016 portent sur une France du "grand écart", efficace pour une majorité des élèves mais qui laisse 20 à 30 % d'entre eux sur le carreau : "Le score moyen de la France reste stable entre 2006 et 2015 mais la répartition des élèves dans les groupes de compétence a également peu changé. (...) La France est le pays de la reproduction sociale. (...) Plus on vient d'un milieu social défavorisé et moins on a de chances de réussir à l'école. (...) Ces résultats doivent être accueillis avec gravité. Ce déterminisme social est inacceptable."

…/...

* Avec son score de 495 points basé sur ses performances en sciences (le même score au point près qu'en 2013 pour la majeure de mathématiques), la France se situe une fois encore dans la moyenne des pays de l'OCDE (493 points) mais plus loin dans le classement qu'en 2012 (27e au lieu de 25e). Elle se situe assez loin derrière les pays qui lui ressemblent en terme de richesse et d'économie, comme l'Allemage ou la Belgique, tous deux au-delà des 500 points.

 **Document 3**

**CANOPÉ**  (Extrait 2)

**UN CONCEPT ENCORE FLOU, DES SIGNIFICATIONS PLURIELLES**

Pour mieux comprendre comment la question de la mixité sociale scolaire a émergé dans les débats éducatifs et pour saisir ses enjeux actuels, il est nécessaire d’essayer d’en saisir les différents sens et de revisiter les différents temps de l’histoire au cours desquelles elle s’est construite.

Bien que l’on puisse tenter de donner les sens courants de cette expression désormais consensuelle de mixité sociale, le concept n’est pas scientifiquement fixé.

La mixité sociale peut être définie comme « la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses » (Selod, 2004), en termes de niveau de vie, de culture ou de nationalité.

Ainsi, la mixité sociale scolaire qualifie la composition des établissements et des classes par des élèves issus de différentes classes sociales. Elle peut également être définie comme l’absence de concentration d’élèves de caractéristiques sociales, culturelles ou socioprofessionnelles similaires, ou selon Nathalie Mons, comme la coexistence de différents groupes sociaux dans un même espace. Il reste difficile d’identifier précisément un taux idéal de mixité sociale à l’école.

La [circulaire n° 2014-181 du 7 janvier 2015](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85087), relative à l’amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré, indique, elle, que *« la mixité sociale au sein d’un établissement d’enseignement scolaire peut être appréhendée en fonction de la façon dont la représentation des différentes catégories sociales en son sein tend plus ou moins à se rapprocher d’une norme définie à une échelle territoriale donnée. »*  **P3**

Une revue de littérature montre cependant la faiblesse des travaux sur cette question, qui n’a pas été vraiment posée comme un objet de recherche. Ainsi, le concept de mixité sociale est assez difficile à appréhender scientifiquement, tant il recouvre des significations plurielles en référence à des principes souvent différents, [voire contradictoires (égalité versus inégalité )](https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/Forum_rue_des_ecoles/la_mixite_sociale_a_lecole/pdf/Tableau_des_sens__mixite_sociale_Choukri_Ben_Ayed.pdf). Il implique de distinguer les trois volets, rarement explicités dans les débats publics, que sont la mixité sociale, la mixité scolaire et la mixité ethnique.

Si la mixité sociale est un concept relativement flou, celui de diversité culturelle, qui lui est également souvent associé, l’est plus encore. Reposant souvent sur la mise en place d’une certaine proportion de personnes issues des minorités visibles, la question qu’il pose est celle de l’indifférence aux différences opposée à la visibilisation de caractéristiques dites « ethniques », avec les problèmes éthiques que posent l’une comme l’autre de ces tendances. C’est donc un concept à manier avec la plus grande précaution.

Comme l’indique C. Ben Ayed, il est primordial de distinguer le concept de mixité sociale des autres concepts qu’on lui associe – voire qu’on lui substitue souvent – de diversité culturelle, mais aussi de ségrégation et de discrimination positive.

Quoi qu’il en soit, la mixité sociale a été tantôt considérée comme moyen de prévenir la production des inégalités, tantôt comme solution pour les corriger lorsqu’elles sont déjà installées : énoncée comme principe et liée à un idéal, elle s’étaye sur une valeur, sans pour autant permettre de définir une politique publique, comme le soulignait déjà en 2003 le sociologue Jean-Manuel De Queiroz. D’où sa lente et difficile émergence dans le débat éducatif.

De même, si elle semble faire aujourd’hui consensus dans le discours, on peut se demander s’il en est de même dans les faits : la mixité sociale est-elle vraiment une caractéristique désirable ?

**Un reportage réalisé à Amiens, où un lycée général et un lycée professionnel ont été réunis, montre que cela n’est pas si évident : passer au-delà certaines idées reçues n’est pas acquis.**

 **Document 4**

**MEN-MESRI-DEPP, L'état de l'École 2018**







 **Document 5**

**Nathalie Mons : «La mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception».**

**Journal Libération 18 octobre 2015 Marie Piquemal**

**Pour la sociologue, présidente du Conseil national de l’évaluation du système scolaire, durcir la carte scolaire ne suffira pas, il faut démontrer aux parents ce que leurs enfants ont à gagner à fréquenter une école mixte.**

…/... **La sociologue explique quel est l’impact de la mixité à l’école et propose des pistes d’action.**

**A-t-on déjà mesuré scientifiquement les effets de la mixité (ou de l’absence de mixité) à l’école ?**

En France, il y a très peu d’études sur le sujet. En revanche, il existe une grande littérature scientifique internationale, autour de deux champs de recherches. Le premier porte sur les conséquences de la mixité sur les apprentissages scolaires. Un enfant réussit-il moins bien dans une classe hétérogène ? Le sujet a longtemps fait débat, les études récentes arrivent toutes à la même conclusion : la mixité a des effets positifs ou neutres sur les résultats scolaires de l’immense majorité des élèves. A l’exception d’une toute petite élite, qui réussit un peu moins bien scolairement quand elle se retrouve mélangée à des élèves différents.

Mais je ne parle là que de l’impact sur les résultats scolaires. Si l’on regarde les effets de la mixité en termes de cohésion sociale, là, tous les élèves sans exception y gagnent. Même le haut de l’échelle ! La petite élite a tout intérêt à être entourée d’élèves ne venant pas du même milieu, au risque, sinon, de porter un handicap social les pénalisant dans leur vie professionnelle future.

**Par mixité, vous entendez hétérogénéité dans les classes ou au sein des établissements ?**

Les deux ! Il faut être très vigilant à lier les deux. Le risque serait de ne mener qu’une politique de mixité entre les établissements, en renforçant dans le même temps la ségrégation à l’intérieur, avec des classes de niveau. Or, les effets de l’absence de mixité dans les classes sont encore plus

dévastateurs psychologiquement que la ségrégation entre établissements.

 **P5**

**Pourquoi ?**

Tout simplement parce que la ségrégation saute encore plus aux yeux des élèves. Les enfants qui sont dans des classes de moins bon niveau se perçoivent comme cantonnés dans des «classes poubelles», avec le sentiment que tous les enfants des bobos sont ensemble.

**A-t-on une idée précise du nombre d’établissements ségrégués ?**

Quand le Cnesco a été créé, en 2013, nous avons décidé de nous attaquer d’emblée à ce chantier. Notre enquête révèle que 10 % des élèves de troisième sont dans un collège ghetto, avec plus de 60 % d’enfants d’ouvriers, au chômage ou inactifs. Et quand bien même le collège serait mixte, un principal sur deux pratique les classes de niveau en regroupant les élèves qui ont les meilleurs résultats.

**Vous parlez alternativement de mixité sociale et scolaire…**

Les deux vont souvent ensemble. Les élèves de milieu social favorisé sont souvent ceux qui ont les meilleurs résultats scolaires.

**Et avez-vous des données sur la mixité ethnique ?**

Non, pas pour l’instant. Cela fait partie des axes de travail : trouver des outils pour mesurer l’hétérogénéité des «origines nationales». Nous avons décidé collectivement de ce terme, pour ne pas retomber dans ce débat dont on ne sort pas sur les statistiques soi-disant «ethniques». Quel que soit le mot que l’on emploie, cette mixité doit aussi être mesurée. En tant que scientifique, je considère central que nous ayons des données pour travailler.

**Si les bienfaits de la mixité sont si certains, pourquoi y a-t-il tant de résistances ?**

D’abord, parce que les parents ne savent pas. Ces études scientifiques sont très peu connues du grand public. Dans le doute, les parents se disent que leurs enfants s’en sortiront mieux dans un établissement plus favorisé. Ensuite, la petite élite, qui a la sensation de perdre avec la mixité, pèse sur le politique. Sous-estimer le poids de ce lobby serait une erreur. Enfin, je pense que les professeurs ne sont pas suffisamment formés pour enseigner dans des classes mixtes, avec des différences de niveau entre les élèves. Cela nécessite des compétences pédagogiques adaptées. C’est d’ailleurs l’un des points ressortis de notre étude menée auprès des principaux de collège : 80 % sont favorables à la mixité, mais seulement la moitié pensent que les enseignants sont efficaces devant une classe hétérogène. Il y a un déficit de formation des enseignants. Et des chefs d’établissement également. Peu savent par exemple qu’il faut de la mixité dans les classes mais pas avec des écarts scolaires trop importants. Si vous mettez des très bons élèves avec des très mauvais, cela ne fonctionnera pas. Pour que la mixité soit efficiente, la recherche a montré qu’il faut que les élèves moins bons puissent s’identifier à leurs pairs ayant un niveau scolaire plus élevé mais atteignable.

**Ne faut-il pas revenir à une carte scolaire plus stricte, en limitant les possibilités de dérogations pour éviter le collège de secteur ?**

Malheureusement, c’est une proposition politique qui peut paraître simple mais est peu efficace. Avant l’assouplissement de la carte scolaire en 2007, les phénomènes de ségrégation étaient déjà présents et puissants. Obliger les parents est vain, il y aura toujours des stratégies de contournement. Le défi de la mixité ne pourra s’atteindre qu’avec la volonté des parents. L’enjeu, c’est de sortir du discours moralisateur «il faut mettre son enfant dans le collège de secteur pour être un bon citoyen». Et convaincre les parents qu’ils ont individuellement un intérêt à mettre leur enfant dans le collège du quartier, pourtant défavorisé. Par exemple, avec un projet pédagogique présentant la mixité comme un plus. Aux Etats-Unis, de plus en plus d’écoles proposent un programme entièrement bilingue anglais-espagnol en disant aux parents blancs favorisés : «Certes, vos enfants vont côtoyer dans l’école des enfants socialement moins favorisés que vous, mais dans la cour de récréation, ils parleront espagnol avec les petits Latinos bilingues.» Beaucoup ont sauté le pas, séduits.

**Convaincre les parents est-il le seul moyen d’agir ?**

Il existe beaucoup de leviers à activer en même temps, et en fonction du territoire. Aujourd’hui, les collectivités locales décident que les habitants de telle rue dépendent de tel établissement. Bien. Mais cette carte scolaire n’est pas forcément un disque parfait autour de l’école ! Elle peut être construite le long d’une ligne de métro par exemple, ou dans d’autres cas une carte  **P6**

mouchetée, avec tel îlot d’habitation qui dépend de telle école… Des solutions existent, à condition d’être un peu inventif. Chaque fois que cet effort n’est pas fait et que l’on crée de la ségrégation, on fabrique une bombe à retardement pour la future société française.

 **Document 6**

**Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré**

NOR : MENE1429004C **circulaire n° 2014-181 du 7-1-2015**MENESR - DGESCO B3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

…/...

La présente circulaire d'application vise à proposer des modalités de concertation et de collaboration dans l'exercice de leur compétence respective entre les départements et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie. Elle a également pour objet de proposer les principes d'affectation applicables aux élèves relevant d'un secteur partagé par plusieurs collèges publics.

**1 - Établir un diagnostic et des objectifs locaux partagés en matière de mixité sociale**

Il vous est demandé de vous rapprocher des services du département pour dresser, en concertation avec ce dernier, un état des lieux en matière de mixité sociale au sein des collèges publics et privés sous contrat. Ce diagnostic partagé doit pouvoir déboucher sur la définition d'objectifs en matière de mixité sociale au sein des collèges publics, à l'échelle du département, mais également à l'échelle de territoires infra-départementaux identifiés comme pertinents.

Vous serez attentifs à ce que les objectifs ainsi définis prennent en compte la nécessaire continuité pédagogique et éducative, en particulier le fonctionnement des conseils école-collège.

La mixité sociale au sein d'un établissement d'enseignement scolaire peut être appréhendée en fonction de la façon dont la représentation des différentes catégories sociales en son sein tend plus ou moins à se rapprocher d'une norme définie à une échelle territoriale donnée.

Afin de mesurer cet écart, un outil permettant d'apprécier localement la répartition de la population scolaire des collèges par milieu social sera mis à disposition des services statistiques académiques par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). Des références pourront être établies à différentes échelles (académie, département, agglomération, métropole, ou tout autre regroupement pertinent), en vue de repérer les établissements qui s'éloignent sensiblement de la référence territoriale retenue et de proposer à la collectivité des objectifs de collaboration et d'évolution.

Ces objectifs pourront donner lieu à une convention conclue entre le président du conseil général et l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). Cette convention pourra également préciser les modalités de coopération entre le département et la DSDEN, dans l'exercice de leur compétence respective, pour l'atteinte des objectifs identifiés.

Pour assurer le suivi de cette convention, vous inciterez notamment à la création d'instances locales de concertation. Ces instances, co-présidées par le président du conseil général et l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, associeront, dans une volonté de continuité entre les secteurs des écoles et des collèges, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, en particulier en milieu urbain. Elles associeront également des représentants des personnels de direction et de représentants des parents d'élèves. Elles pourront en outre faire appel en tant que de besoin aux autres services de l'État.

Enfin, vous veillerez à prolonger la réflexion engagée en matière de mixité sociale dans le cadre de l'élaboration de la carte des langues et options des collèges.

 **P7**

**2 - L'affectation des élèves dans un secteur multi-collèges**

La mise en place d'un secteur commun à plusieurs collèges a pour conséquence de faire de l'affectation un outil majeur, pour atteindre l'objectif de mixité sociale au sein des collèges publics. Les élèves résidant dans le secteur élargi ont le droit d'être affectés dans un des établissements de celui-ci. Aussi, les familles seront invitées à classer par ordre de priorité tous les établissements du secteur pour leur demande d'affectation.

Toutefois, si les capacités d'accueil d'un établissement ne permettent pas de donner satisfaction à toutes les demandes de premier rang, il convient alors de procéder à un examen attentif des demandes. Dans une telle situation, vous veillerez à donner satisfaction en priorité aux vœux formulés par les élèves souffrant d'un handicap, puis les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement.

Afin d'affecter les élèves ne relevant pas de ces deux priorités, vous définirez des critères permettant d'atteindre l'objectif de mixité fixé avec les partenaires, notamment en prenant en compte les élèves boursiers. Les effets des mesures prises feront l'objet d'un suivi concerté.

Sur la base du suivi et des retours qui pourront être synthétisés au niveau national, l'application Affelnet 6e prendra en compte ces évolutions.

 **Document 7**

**CNESCO Conseil National d'Evaluation du Système scolaire**

**Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l’ecole chiffres cles et analyse scientifique.**

Extraits du Dossier de synthèse 2015

**1/ Constats sur la mixité sociale en France.**

**La recherche montre les effets dévastateurs de la ségrégation sociale sur la cohésion nationale.**

Cette ségrégation sociale et scolaire avérée n’est pas anodine. Les recherches internationales, menées dans des contextes internationaux variés -USA, Angleterre, Irlande, pays nordiques, Inde…- et synthétisées par le Cnesco et le CSE québecois dans le rapport de cette Conférence mettent en évidence des effets puissants et dévastateurs sur les attitudes citoyennes des jeunes, la vie en collectivité et les apprentissages scolaires. La ségrégation sociale dans les établissements est associée à une série large d’indicateurs sociétaux négatifs en termes d’attitudes citoyenne, civiques, de croyance dans les institutions, de capacité de communication, de tolérance et même de santé dont la consommation de stupéfiants… Les séparatismes scolaire et sociale nuisent également aux apprentissages des élèves en difficulté. La ségrégation sociale est une bombe à retardement pour la société française. Ce séparatisme social et scolaire à l’école explique les difficultés de l’Education prioritaire depuis 30 ans. Malgré les moyens, tout à fait nécessaires, distribués dans le cadre de cette politique de compensation territorialisée, malgré l’implication des équipes pédagogiques, ces établissements qui concentrent les élèves à risque sont affectés de plein fouet par les effets dévastateurs de la ségrégation scolaire.

**A l’étranger, des expériences riches de politiques de mixité sociale à l’école**

Le rapport du Cnesco et du CSE, et les témoignages lors de la conférence présenteront un panel large de politiques favorisant la mixité développées à l’étranger depuis quarante ans (USA, Suède, Chili, Angleterre, Pays-Bas…). La boîte à outils de la mixité sociale est riche (ajustements de cartes scolaires, quotas d’élèves dans les établissements, affectations par loterie, transport d’élèves défavorisés vers des établissements plus huppés (le busing américain) système régulé d’inscriptions des élèves intégrant l’impératif de diversité sociale, ouverture de l’enseignement privé avec des bons scolaires, mobilisation des parents…). Ces politiques et le recul historique qu’elles offrent sur leur succès, leurs difficultés et parfois leurs échecs, nous permettent de tirer un ensemble d’enseignements utiles aux décideurs français.

**Un consensus national nécessaire pour construire la mixité sociale à l'école dans la durée.**

Pour être efficace et durable, une politique nationale de mixités sociale et scolaire à l’école doit présenter les caractéristiques suivantes : **P8**

* **Une perspective de long terme** : volontariste et évaluée nationalement, cette politique doit être développée dans la durée, autour d’un consensus national qui dépasse, sur plusieurs décennies, les alternances politiques ;
* **A chaque terrain sa politique** : les outils de la mixité sociale à l’école (ajustements de cartes scolaires, quotas d’élèves dans les établissements, transports…) doivent être adaptés aux contextes locaux car construire la mixité sociale à l’école prend des formes différentes dans la ruralité, les terrains socialement mixtes, ou au contraire les contextes socialement ultraségrégués…
* **La nécessaire mesure des phénomènes de ségrégation sociale à l’école** : ces politiques doivent s’accompagner du déploiement d’un appareil statistique national et local permettant d’en analyser l’effectivité dans la mise en œuvre ;
* **Enfin, un ensemble de conditions doivent être réunies simultanément pour assurer une politique efficace et durable** :
	+ **une stratégie de communication en direction des parents** : sur le long terme, une politique de mixité sociale ne fonctionne que si les parents y adhèrent
	+ **une stratégie de formation des personnels d’éducation** : par exemple les enseignants doivent être formés aux pédagogies différenciées pour gérer l’hétérogénéité scolaire et sociale des élèves…
	+ **une politique de transports efficaces et socialement accessibles** qui favorise la mobilité et de désenclavement des élèves, surtout au lycée ;
	+ **et, enfin, une politique valorisant l’apprentissage des langues** s’avère la base incontournable de tous les apprentissages dans les contextes scolaires socialement mixtes.

La mixité sociale à l’école ne se fera pas en un jour. Le Cnesco promeut ainsi la création d’un réseau de décideurs d’univers politiques et administratifs variés (Education nationale, collectivités territoriales, politiques de la Ville, associations œuvrant dans l’éducation). Issus de mondes complémentaires qui doivent collaborer, ils entameront un dialogue pour commencer à bâtir, à partir du terrain, ces politiques de mixité sociale dont notre école a grand besoin.

**2 / Favoriser les mixités à l’école : les préconisations du Cnesco**

**Impliquer l'ensemble des acteurs**

**- Accompagner les parents qui veulent contribuer à la mixité à l’école**

Comme le montrent des expériences à l’étranger, les parents peuvent, s’avérer des acteurs très actifs et efficaces de la construction de la mixité sociale dans l’école de leurs enfants.

* Les associations et collectifs de parents d’élèves doivent être soutenus et accompagnés (« salle des parents », appui à la logistique de communication ou de visite des écoles …)

**- Construire la mixité à travers des projets citoyens d’élèves**

* Les élèves doivent être mobilisés, et notamment les conseils des délégués pour la vie lycéenne, autour d’actions d’échanges et de partenariats entre établissements. Comme l’ont montré par exemple des consultations lycéennes, les jeunes sont sensibles aux questions d’égalité et de solidarité. Ils doivent pouvoir se saisir de la thématique des mixités à l’école. Il faut développer les programmes entre les établissements, en facilitant l’autonomie donnée aux élèves (programmes culturels, visites communes des institutions européennes, jeu de rôle collectif autour d’événements historiques…).

**Informer, comprendre et analyser**

**- Lancer une campagne nationale de sensibilisation en direction du grand public**

* Un vaste programme de sensibilisation aux effets nocifs sociétaux de la ségrégation doit être développé en direction des parents dans les établissements. Il faut également informer sur les bénéfices des politiques menées à l’étranger qui ont su tirer parti de la richesse de la mixité à l’école. Des outils de communication sont développés nationalement pour soutenir les opérations de sensibilisation locale. **P9**

Par exemple, une valisette pédagogique (brochures d’information, vidéos d’experts…) est mise à disposition des établissements et des fédérations de parents d’élèves pour aider à l’organisation de séances d’information sur les effets de la mixité à l’école dans les établissements.

**- Développer des recherches sur la ségrégation à l’école en France**

* Le Cnesco lancera, avec le réseau né de la Conférence de comparaisons internationales, des études qui porteront, en priorité, sur la perception de la mixité sociale par les professionnels de l’éducation, les élèves et les parents ainsi que sur les pratiques de ségrégation dans les établissements.

**- Créer une plateforme d’échange pour mutualiser les expériences des sur les politiques de mixités à l’école**

* Une plateforme numérique d’information doit être créée pour permettre aux professionnels en charge de ces politiques d’échanger autour des actions éducatives fructueuses favorisant la mixité – y compris les actions conduites dans les temps péri et extrascolaires.

**3/ À retenir : quatre grands constats sur les mixités à l’école**

**Un phénomène puissant de ségrégation dans les établissements français**

Une étude, commanditée par le Cnesco, met en évidence une ségrégation forte dans les collèges et les lycées, appuyée sur la ségrégation résidentielle, et présentant de fortes inégalités territoriales. Cette étude montre aussi l’existence d’établissements ghettos accueillant un public socialement très défavorisé. A l’autre bout du spectre social, certains établissements sont réservés aux élèves issus des milieux les plus favorisés. Enfin, l’étude révèle l’existence de classes de niveau dans près de la moitié des collèges, alors que cette pratique est légalement interdite.

**Un quasi-immobilisme, en France, depuis quarante ans dans les politiques publiques sur la mixité sociale à l’école**

les recherches ont également pointé, depuis une dizaine d’années, un fort immobilisme dans la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de mixités sociales à l’école tant dans les politiques de sectorisation que d’affectation des élèves, malgré quelques exemples locaux encourageants recueillis par le Cnesco. De même, au niveau national, aucun appareil national complet de mesure statistique des mixités sociales et scolaire n’a vu encore le jour, plongeant le pays dans une cécité collective sur les évolutions de la ségrégation dans les écoles françaises.

**Des effets très nocifs de la ségrégation à l’école sur les apprentissages et les comportements des élèves**

La recherche met en évidence les effets très négatifs de la ségrégation sur les apprentissages des élèves en difficulté. L’absence de mixité sociale est aussi particulièrement nocive pour la construction des futurs citoyens, qu’ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou plus aisés. La ségrégation sociale est associée à des attitudes moins citoyennes, moins tolérantes, des capacités de communication et de délibération moins approfondies, une défiance dans les institutions plus élevée… A l’opposé, les recherches montrent également dans quelles conditions davantage de mixités sociale et scolaire garantissent des apprentissages bénéfiques pour l’ensemble élèves.

**Des politiques de mixité sociale à l’école ambitieuses dans certains pays de l’OCDE**

Un nombre croissant de pays de l’OCDE conduisent des politiques favorisant la mixité sociale à l’école (USA, Angleterre, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique…). Ces expériences qui se sont, pour certaines, développées sur plusieurs décennies, mettent en évidence un retard français en la matière. Par leurs difficultés, leurs échecs et leur succès, elles peuvent aussi guider les futures politiques de mixité en France. 11 Pour aborder la réflexion sur la mixité sociale à l’école, le CNESCO propose un état des lieux inédit en France. Ce travail, réalisé par Son Thierry Ly (Ecole d’économie de Paris, France Stratégie) et Arnaud Riegert (Ecole d’économie de Paris, Insee) et, a pour objectif d’éclairer le débat à l’aide de données quantitatives portant sur le parcours d’élèves de la 6ème à la Terminale.  **P10**

**4/ Mixité à l’école : huit exemples d’actions volontaristes en France**

**Amiens, des élèves favorisés dans un collège de quartier défavorisé. En 2003, le collège Arthur Rimbaud a été refait et déplacé de son lieu initial : la zone la plus défavorisée d'Amiens Nord**

La volonté d’y créer une mixité sociale a été impulsée il y a 10 ans et n’a cessé de se développer. Elle est apportée par des élèves d’un quartier plus favorisé (quartier SaintPierre) et par la scolarisation d’élèves intellectuellement précoces qui viennent de toute la ville. Afin d’attirer des élèves du quartier Saint Pierre, le collège a été pensé pour assurer au maximum la sécurité des élèves : une seule entrée, surveillée, et une navette qui transporte les élèves du quartier Saint-Pierre juste devant le collège. Mais l’établissement propose surtout une pédagogie innovante et des enseignements attractifs (parcours bilangues, sections sportives tennis et football, latin). « Maintenir cette mixité relève du défi et demande une vigilance quotidienne. » Les parents des élèves de CM2 de St Pierre sont accueillis et visitent le collège chaque année. Les deux classes de CM2 sont régulièrement accueillies au collège. L'impact de cette mixité se ressent dans le climat général du collège et dans ses bons résultats (en 2014, 83.5 % de réussite au Brevet). *Christophe CALIPPE, Principal du collège Arthur Rimbaud d’Amiens*

**Toulouse, dans le quartier très ségrégé du Mirail, à Toulouse, le collège Vauquelin (classé Réseau d’Education Prioritaire, REP) s’efforce de développer la mixité sociale**. Le collège recrute ses élèves dans 9 écoles primaires. Trois sont classées en REP. Les six autres proviennent de quartiers plus favorisés. En 2010, seuls 44% des parents concernés voulaient mettre leurs enfants dans le collège. Un grand travail de communication a été mis en place auprès des parents, et plus globalement, au niveau du quartier. Le projet pédagogique a intégré les écoles au sein du collège, en le présentant comme un lieu de ressources (CDI, salle des arts) mis à disposition de ces écoles. « Il faut aller convaincre les parents, dans les écoles, parfois dès la maternelle » Un regard particulier est également porté sur la composition des classes. Par exemple, le parcours bilangues est réparti sur 4 classes alors qu’il ne comprend que 12 élèves. Aujourd’hui, 75% des parents concernés souhaitent mettre leurs enfants dans ce collège. Ces chiffres se sont traduits par plus de mixité sociale au sein de l’établissement.

*Muriel Benazet , Principale du collège Vauquelin de Toulouse*

**Nancy, une politique d'établissement originale pour garder les élèves les plus favorisés du quartier. Le collège Claude Le Lorrain de Nancy a une grande tradition dans l’accompagnement des élèves**.

Il accueille 340 collègiens d’origines sociales variées, dont une majorité issue de milieux défavorisés. 34 nationalités sont représentées. « L’équipe se mobilise pour accompagner au plus près tous les élèves et garder ainsi les élèves les plus favorisés du quartier. Ainsi même si en grande majorité nos élèves sont en grandes difficultés sociale et scolaire, chacun a plaisir à venir travailler au collège.» L’établissement développe de nombreuses actions. « Les cordées de la réussite » sont l’occasion pour les élèves de rencontrer des étudiants de grandes écoles (Les Mines, les Beaux-Arts…). L’objectif est de donner aux élèves l’ambition qu’ils ne s’autorisent pas toujours à avoir, en leur présentant différents parcours : scientifique, entrepreneurial, culturel… Le collège propose également du théâtre et un orchestre (parrainé par la Ministre George Pau Langevin) réunissant des élèves brillants et d’autres en grande difficulté scolaire. Pour relever ce défi, le collège met l’accent sur la valorisation de l’élève et sa mise en confiance. Cette approche porte ses fruits : les élèves développent une meilleure estime de soi.

*Sylvie Freyermuth, Principale du Collège Claude Le Lorrain de Nancy*

**Guyancourt, La ville de (29 000 habitants) donne une grande importance à la question de la mixité sociale, particulièrement à l’école.** Ainsi, chaque école, sans exception, présente une population socialement équilibrée. Pour atteindre cet objectif de mixité en milieu scolaire la ville agit sur deux leviers : l’aménagement urbain et la carte scolaire. La mixité urbaine est, depuis 30 ans, une priorité de la ville. Elle se traduit au sein des quartiers par une politique volontariste fondée sur l’équilibre entre 50% de logements locatifs aidés et 50% d’accession à la propriété. Ces quartiers permettent de favoriser la mixité à l’école. La politique de la carte scolaire permet de conforter cet objectif. François Deligné maire de Guyancourt, ancien instituteur, directeur d’école et, enfin, professeur des écoles spécialisé dans un réseau d’aide aux enfants en difficulté, est à l’initiative de cette politique.

*François Deligné, Maire de Guyancourt 20*  **P11**

**Evry, recréer la mixité ethnoculturelle.**

le Lycée Professionnel Charles Baudelaire a constaté, au fil des années, une ethnicisation de certaines formations, en particulier le bac professionnel des métiers du commerce.

Cette situation engendrait le développement de certaines attitudes et une difficulté des élèves à s’approprier les codes attendus par l’entreprise. « Le fait de mettre plus de mixité dans les classes est salvateur, tant pour les élèves que pour les enseignants » Dès la rentrée 2014, la décision fut prise de mettre en place une seconde professionnelle à orientation progressive donnant ainsi aux élèves la possibilité de choisir une spécialité (commerce, vente ou accueil) en 1ère. Cela a permis de décaler la sélection d’une année et ainsi créer une réelle mixité dans les classes de seconde. Cette expérimentation n’en est qu’à ses débuts mais le Lycée prévoit de l’inscrire dans un cadre durable.

*Eric Dogo , Proviseur Adjoint du Lycée professionnel Charles Baudelaire d’Evry*

**Meurthe et Moselle, rénovation et carte scolaire en faveur de la mixité.**

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle mène actuellement un travail d’adaptation de sa carte scolaire pour faire face à la forte baisse démographique enregistrée dans le département ces vingt dernières années. « La mixité sociale sera comprise et acceptée des familles lorsque tout collégien pourra fréquenter un collège assez proche de son domicile, moderne, où il fait bon vivre et où il pourra rencontrer des camarades d’origines différentes » La mixité sociale est un critère d’analyse pris en compte par le Conseil Général pour définir la sectorisation d’un collège. Pour cela, il mène ce travail en étroite collaboration avec le Ministère de l’Education Nationale. La volonté des deux partenaires est d’équilibrer l’attractivité des collèges à la fois sur le territoire (infrastructures, carte d’implantation) et sur l’offre de formation et d’éducation (langues vivantes, options, formation de jeunes sapeurs-pompiers, résidences d’artistes…).

*Michel Biedinger, Directeur de l’Education au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle*

**Chauny (Picardie), le Lycée Général et Technologique Gay Lussac et le Lycée Professionnel Jean Macé réunis pour une plus grande mixité.**

Désormais réunis sous une même direction et présents sur deux sites proches, un changement qui permet de mélanger, non sans difficultés, les populations scolaires jusqu’alors très ségrégées entre les deux établissements. Ce nouveau complexe scolaire de 2000 élèves permet la recherche d'une culture commune pour les élèves et les personnels. La diversité de ses publics et de son offre de formation guide ses dirigeants à créer des espaces et des moments permettant à chacun de se reconnaître dans cette nouvelle structure. Cette volonté répond à un objectif du mieux vivre ensemble. « Nous sommes au tout début de cette culture commune qui exige aussi une équité de traitement, en particulier matériel, pour les usagers des deux sites. » Créer cette culture commune passe aussi par une réelle volonté de mixer les publics par exemple lors de sorties culturelles en dehors du temps scolaire ou dans la participation du Lycée aux nombreuses actions de valorisation des élèves organisées par le Rectorat (olympiades, prix de l'éducation...).

*Jean-Louis Valentin, Proviseur des Lycées publics de Chauny*

**Nîmes fait appel à la recherche pour travailler sur la mixité sociale**

La Ville de Nîmes a fait le constat d’une absence de mixité sociale et ethnoculturelle dans plusieurs de ses quartiers et d’un niveau d’échec scolaire plus élevé dans les écoles publiques qui y sont implantées. Elle a donc choisi d’agir en faisant appel à la recherche scientifique pour identifier de nouvelles pistes d’actions en faveur de la réussite scolaire. L’action de la commune se centre sur le premier degré, qui relève de la compétence des villes et qui représente le berceau des retards d’apprentissages constatés. Cette expérience est ainsi conduite avec deux chercheurs anthropologue et sociologue du milieu universitaire Montpelliérain - Geneviève ZOIA et Laurent VISIER- et concerne un des 4 quartiers de la ville de Nîmes très fortement ségrégués socialement. Une véritable démarche « d’empowerment », qui rend les habitants plus actifs, a été mise en place, via une consultation des associations, habitants, enseignants, parents d’élèves et du centre social. Un travail qui sert à la fois la recherche, grâce à un vaste panel de témoignages, et la mise en œuvre concrète d’une politique éducative, par la réalisation d’un programme architectural de l’école étudiée.

*Thierry Léouffre, Directeur de l’Education à la Mairie de Nîmes*

  **P12**

 **Document 8**

**Agir pour la mixité sociale et scolaire au collège.**

**Retours d’expériences et projets des territoires pilotes**

MENDossier de présentation Mardi 13 décembre 2016

**Une démarche construite à partir des acteurs locaux et des besoins des territoires**

La grande mobilisation de l’École pour les valeurs de la République engagée depuis janvier 2015, comme les conclusions du comité interministériel « égalité-citoyenneté » du 6 mars 2015, ont fait de la mixité sociale dans les collèges un objectif majeur de l’action gouvernementale. Le rapport Grande pauvreté et réussite scolaire (mai 2015) de l’inspecteur général Jean-Paul Delahaye a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté à l’École sur l’échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale qui affecte un trop grand nombre d’établissements. Deux récents rapports du Conseil national de l’évaluation du système scolaire (Cnesco) ont permis de dresser un état des lieux de la mixité sociale dans les collèges français et de présenter les expériences internationales. Ces différents travaux complètent les études menées par la Depp en lien avec l’Insee, qui établissent précisément les indicateurs de ségrégation qui peuvent être utilisés à l’échelle territoriale.

Le cadre réglementaire La loi du 8 juillet 2013 a ouvert la possibilité de créer des secteurs multicollèges pour favoriser la mixité scolaire et sociale, à l’initiative exclusive des départements, seuls compétents en matière de sectorisation. Ainsi, l’article L. 213-1 du Code de l’éducation prévoit désormais que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l’intérieur d’un même périmètre de transports urbains ». Le décret du 5 juillet 2014 et la circulaire du 7 janvier 2015 précisent les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

**Pourquoi le renforcement de la mixité sociale dans les collèges est-il un objectif ?**

L’enjeu de la mixité sociale est central pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles, comme pour le sentiment d’appartenance de tous les enfants de France à la République. Les meilleurs élèves n’y perdent pas non plus : ils ne sont pas pénalisés scolairement et la mixité sociale constitue un enrichissement pour leur construction individuelle et citoyenne.

Dans ce contexte, Najat Vallaud-Belkacem a décidé d’engager une démarche formalisée pour renforcer la mixité sociale dans les collèges, à partir de la mise en œuvre de ces dispositions nouvelles. La singularité de cette démarche repose sur une logique de construction à partir des acteurs et des besoins des territoires, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l’initiative locale. C’est une inversion importante de la logique qui a souvent prévalu par le passé, avec des résultats limités, voire négatifs comme lors de l’assouplissement de la carte scolaire mis en œuvre en 2007. La mixité n’est pas seulement un enjeu de sectorisation. Les études ont montré qu’il n’existe pas de mesure globalement vertueuse : la libéralisation sans règle aggrave les inégalités, tandis qu’une trop grande rigidité empêche de les réduire. L’objectif de cette démarche est donc de mobiliser les territoires pour faire émerger des solutions concrètes et pragmatiques en faveur de la mixité dans les collèges.

**Clermont-Ferrand : modification de la sectorisation et action de l’offre de formation**

Collèges concernés • Blaise Pascal • Jeanne d’Arc • Lucie Aubrac • Charles Baudelaire (REP+) • Roger Quilliot • Gérard Philipe • La Charme (REP+) • Albert Camus (REP+)

Situation du territoire

Le collège Blaise Pascal est le collège public de la ville le plus ségrégé positivement (collège de centre ville avec un taux de PCS très favorisées important). Son secteur de recrutement est par ailleurs actuellement trop restreint au regard des capacités d’accueil fixées à 4 divisions (3 divisions suffiraient pour les seuls élèves du secteur). Un nombre important d’élèves arrivent donc chaque année par dérogation dans ce collège, élèves issus majoritairement de familles favorisées, ce qui accentue la ségrégation sociale. En outre, trois collèges subissent une stratégie d’évitement : les collèges Charles Baudelaire (REP+), La Charme (REP +) et Lucie Aubrac. Ces collèges cumulent souvent plusieurs dispositifs destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers (UPE2A, SEGPA, ULIS, classe relais).

  **P13**

Présentation de la démarche

Un séminaire sur la mixité sociale et scolaire, organisé conjointement avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, avec la participation active de la ville de ClermontFerrand, a eu lieu en octobre 2016, en présence de représentants de la Depp et du Cnesco.

Ce séminaire était ouvert aux corps d’inspection, aux chefs d’établissement, aux représentants des parents d’élèves, aux organisations syndicales, aux représentants de l’enseignement privé sous contrat, aux élus, etc. Une étude du service statistique de l’académie (SSA) sur les collèges publics et privés sous contrat de Clermont-Ferrand a fait partie des études présentées : elle montre clairement les lieux de ségrégation et les phénomènes d’évitement. Cette étude avait été présentée l’année scolaire dernière au Conseil départemental, à la ville de Clemont-Ferrand, aux principaux et aux IEN de circonscription de Clemont-Ferrand, ainsi qu’à la direction diocésaine.

Le séminaire a dégagé plusieurs pistes, souvent interdépendantes, pour améliorer la mixité sociale :

• révision partielle de la sectorisation ;

• mise en cohérence des secteurs de recrutement des écoles avec ceux des collèges ;

• répartition plus équitable sur le territoire clermontois des dispositifs destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers ;

• répartition équitable des élèves exclus par conseil de discipline ;

• limitation des dérogations entrantes en direction des collèges les plus attractifs en jouant sur les capacités d’accueil ;

• amélioration de l’offre de formation ;

• création de « pôles d’attractivité » au sein des collèges les plus évités ;

• mise en œuvre d’actions pédagogiques et éducatives (parcours à thème) que pourrait structurer le nouveau cycle 3 (CM1, CM2 et 6e ) en priorité sur les collèges évités.

À la suite de ce séminaire, un travail a été engagé par la direction académique du Puy-de-Dôme, le Conseil départemental et la municipalité de Clermont-Ferrand qui a abouti à arrêter les premières mesures concrètes et réalistes d’aménagement de la sectorisation pour la rentrée scolaire 2017. Ces mesures ont été présentées aux chefs d’établissement concernés et le seront en janvier aux représentants des parents des écoles et collèges concernés et du CDEN, aux organisations syndicales d’enseignants et, pour finir, au CDEN en février.

Objectifs attendus

Améliorer la mixité sociale (rééquilibrage des taux de PCS sur les collèges de la ville) et la liaison pédagogique «école-collège» (mise en cohérence des secteurs des écoles avec ceux des collèges lorsque cela est possible). Le Conseil départemental les présentera à son assemblée plénière au cours de sa session de mars

**Montpellier : action sur l’offre de formation**

Collège concerné Las Cazes (renommé Simone Veil à la rentrée 2016)

Situation du territoire Le nord-ouest de Montpellier concentre plusieurs établissements en REP+. Malgré une équipe enseignante fortement mobilisée dans des projets exigeants, des pédagogies innovantes, l’image du collège était dégradée. Il souffrait d’une comparaison constante avec d’autres établissements de la ville. Les demandes de dérogations étaient très nombreuses et les effectifs très en-deçà des capacités. La carte scolaire lui permet d’accueillir jusqu’à 800 élèves, alors qu’il scolarisait moins de 400 élèves.

Présentation de la démarche L’idée de modifier la sectorisation n’a pas été retenue. Le secteur de recrutement du collège Simone Veil est en effet déjà mixte, composé d’écoles en éducation prioritaire et d’autres qui n’y sont pas. L’objectif, partagé par l’académie de Montpellier et le Conseil départemental de l’Hérault, a été de proposer des parcours de réussite pour tous les élèves qui seront scolarisés au collège et qui pourront appartenir à son secteur ou venir d’autres secteurs afin de bénéficier des enseignements offerts dans l’établissement. Inscrire les parcours des élèves dans l’ère du numérique

À la rentrée, le collège devient le troisième collège numérique de l’Hérault. Le Conseil départemental s’est engagé à le doter des équipements nécessaires et à permettre à tous les élèves de 5e de disposer d’une tablette. Les enseignants pourront déployer toutes les ressources du numérique, levier puissant pour la mise en œuvre des enseignements, pour l’appropriation par les élèves des contenus d’apprentissage, pour l’accès à l’autonomie pour leur émancipation.

Le sport, vecteur d’épanouissement et de réussite Sur un territoire au palmarès sportif reconnu au niveau national, le collège Simone Veil s’inscrit résolument dans une démarche  **P14**

de parcours sportifs, en partenariat avec des clubs professionnels et des associations. Tous les élèves, quel que soit leur niveau, filles et garçons, peuvent s’y retrouver et partager les valeurs du sport. Parmi les partenaires qui ont souhaité travailler avec le collège, le Basket Lattes Montpellier Agglomération (BLMA), la ligue régionale de judo, le MHR. Les classes sportives admettent des jeunes du secteur et hors secteur. Toujours dans cette même logique de continuité, le lycée Mermoz, qui scolarise déjà des sportifs de très haut niveau, a vocation à accueillir celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre dans ces voies d’excellence.

Une offre linguistique diversifiée pour s’ouvrir au monde Au-delà de la priorité donnée à la maîtrise de la langue française, le collège Simone Veil propose une offre linguistique diversifiée et ambitieuse, dans une logique de continuité des apprentissages, de l’école élémentaire au lycée. Le collège offre l’enseignement de plusieurs langues :

• l’espagnol, avec un appariement conforté avec un établissement de Barcelone ;

• l’anglais, avec la création d’une section internationale anglo-américaine (le collège travaille en réseau avec le collège voisin, Camille Claudel, les deux établissements proposant ce même parcours). Les élèves auront la possibilité de continuer dans le lycée de secteur, le lycée Jules Guesde, dont la section internationale anglo-américaine est reconnue pour son excellence. Les arts et la culture au service d’une citoyenneté éclairée

Une section d’enseignement en arts de la scène et du spectacle (SEASS) a été créée, de la 6e à la 3e . Elle propose un parcours structuré et structurant dans les domaines croisés des arts de la scène, permettant à tous les élèves de développer leurs compétences de communication, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral, tout en prenant plaisir à travailler sur des projets culturels collectifs. Remarquablement équipé, le collège dispose d’une véritable salle de théâtre. Le professeur coordonnateur du projet est également chargé de mission à la DAAC. Se projeter et construire son parcours de réussite

Pour soutenir l’ambition des élèves à la poursuite d’étude au lycée et dans le supérieur, sont mis en place plusieurs parcours d’excellence dans les domaines scientifiques, techniques ou professionnels, en langues et cultures, en partenariat avec des lycées de Montpellier, des universités et des écoles supérieures.

Créer une nouvelle identité fédérative Le changement de nom du collège couronne cette démarche consistant à récréer l’identité de l’établissement, sur la base d’un projet d’établissement rénové.

Objectifs attendus Freiner l’évitement (380 élèves pour capacité de 800).

Résultats observés

• Augmentation du nombre d’élèves scolarisés.

• 21 demandes de dérogations « entrantes » pour la rentrée 2016.

*• Un sentiment d’appartenance renforcé de la communauté éducative, autour d’un projet dont tous les acteurs sont fiers.*

 **Document 9**

**Les expérimentations de secteurs multi-collèges réalisées dans les arrondissements de Paris dits difficiles s'avèrent positives. Pourquoi ne pas les multiplier ?**

Journal Libération. Par [Collectif Collèges Paris Est](https://www.liberation.fr/auteur/18911-collectif-colleges-paris-est) **—**11 septembre 2018

**Il faut soutenir la mixité sociale au collège**

Alors que les élèves viennent de reprendre le chemin de l’école, les discussions sur la ségrégation scolaire à Paris (1) ont été relancées lors de la réunion plénière de l’Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite scolaire, qui a eu lieu le 6 septembre 2018 en présence de la maire de Paris et du recteur de l’Académie.

A Paris, 85 000 élèves fréquentent 175 collèges. 65% sont scolarisés dans un établissement public et 17% grandissent dans une famille socialement défavorisée, c’est-à-dire que leurs parents sont ouvriers, chômeurs ou inactifs. Or, dans les collèges parisiens, la mixité sociale n’opère pas. Dans le XIIe arrondissement, dans l’est de Paris, les collèges privés Saint-Michel de Picpus et Sainte-Clotilde accueillent moins de 2% d’élèves de familles défavorisées.  **P15**

Dans certains collèges publics de la capitale, ce taux atteint 60%. Quand on connaît les inégalités sociales vis-à-vis de la réussite scolaire en France, très fortes par rapport à d’autres pays de l’OCDE, ce constat est choquant.

Ce qui l’est encore plus est que ces établissements si différents sont parfois éloignés de quelques centaines de mètres. C’est le cas dans l’Est de Paris. Ainsi, à quelques rues et environ 500m de distance du collège Saint-Michel de Picpus, le collège public Tillion accueille 32% d’élèves de familles défavorisées. La Ville et l’Académie de Paris incitent les familles de classes moyenne et supérieure à scolariser leurs enfants dans leur collège de secteur : en modifiant les secteurs des établissements, en donnant des moyens supplémentaires aux établissements où sont concentrés les enfants de familles défavorisées (dispositif «Tous Mobilisés»), en proposant des options spécifiques (classes à horaires aménagés musique, apprentissage renforcé de langues étrangères), en accordant un bonus pour l’orientation au lycée aux élèves ayant effectué leur scolarité dans un établissement classé en Réseau d’Education Prioritaire (REP).

**Ecole privée vs école républicaine**

Pourtant, cela ne suffit pas à rééquilibrer socialement les collèges. A cela plusieurs raisons. Premièrement le poids du secteur privé, qui scolarise 35% des collégiens à Paris et bénéficie massivement de subventions publiques [(70% du budget global](http://www.education.gouv.fr/cid61665/pres-de-150-milliards-d-euros-consacres-a-l-education-en-2016-6-7-du-pib.html). Ainsi, les frais restant à la charge des familles sont relativement limités (120 à 200 euros par mois). Les parents qui choisissent le privé le font pour de nombreuses raisons. Il s’agit parfois de leur foi religieuse. Mais pas toujours. Combien de fois n’a-t-on pas entendu : «Dans le privé, au moins les enfants travaillent, il n’y a pas de violences, et les profs ne sont jamais absents.» Comme l’indiquent des travaux sociologiques (2), même des parents qui ne sont pas croyants semblent globalement avoir plus confiance dans les valeurs diffusées par les écoles privées, que dans celles de l’école publique, républicaine et laïque.

Deuxièmement, nombre de stratégies peuvent être utilisées par les parents pour éviter le collège de secteur. Les dérogations en bonne et due forme sont rarement acceptées par le rectorat, mais déménager, louer un studio/chambre de bonne dans le «bon» secteur, s’arranger avec des amis pour recevoir du courrier chez eux et donc déclarer une fausse adresse peut fonctionner.

Pourquoi tant d’efforts pour éviter le collège de secteur ? La plupart des parents sont effrayés par la mauvaise réputation d’un établissement où ils n’ont jamais mis les pieds et dont ils ne connaissent aucun élève. N’y restent alors que les enfants de rares parents qui sont moins inquiets et surtout ceux qui n’ont pas d’autre choix. Et ce, quelles que soient la compétence et la bienveillance des équipes éducatives, les initiatives menées (sorties, voyages, projets collaboratifs entre disciplines), et l’expérience positive des élèves. Les parents d’élèves de ces collèges devraient sans doute diffuser plus largement des informations sur les aspects positifs de la scolarité de leurs enfants !

En 2017, le ministère de l’Education nationale et la ville de Paris ont lancé des expérimentations de secteurs multi-collèges dans les XVIIIe et XIXe arrondissements, dans le nord-est de Paris, grâce notamment à la mobilisation de parents dans le cadre du collectif «Apprendre ensemble». Un an après, ce dispositif a porté ses fruits : le nombre de jeunes inscrits en 6e dans un collège privé a diminué, les élèves dans les collèges sont plus représentatifs de leur quartier, et le climat scolaire dans les établissements concernés s’est amélioré. Les résultats scolaires sont en cours d’évaluation.

**Apprendre à vivre ensemble**

En 2018, la ville de Paris propose d’élargir ce dispositif à d’autres quartiers, dont le nôtre (collèges Courteline et Tillion dans le XIIearrondissement et Ravel dans le XXe arrondissement). Ce projet nous semble positif pour les élèves d’aujourd’hui et de demain. Evidemment les élèves des collèges Tillion et Ravel, dont le profil socioéconomique est en moyenne moins favorisé, ont beaucoup à y gagner. Mais tout le monde a intérêt à briser la ségrégation sociale qui empêche certains enfants d’avoir accès à une scolarité permettant de devenir des adultes compétents et des citoyens avertis. Et les enfants de classes moyennes peuvent gagner à côtoyer des enfants d’autres milieux et apprendre à vivre ensemble, quelle que soit l’origine sociale et culturelle. Dans notre quartier, situé à quelques centaines de mètres de l’Hyper Cacher de la porte de Vincennes touché par les attentats de novembre 2015, favoriser le vivre ensemble est particulièrement important. **P16**

Afin que ce projet aboutisse, nous, parents d’élèves, souhaitons que la concertation démarre rapidement. De plus, des moyens humains et financiers supplémentaires sont nécessaires pour rendre tous les collèges attractifs et restaurer la confiance dans l’école républicaine : par exemple, effectifs d’élèves par classe réduits, nouvelles options linguistiques, artistiques, sportives, encadrement éducatif renforcé. Sous ces conditions, pourquoi ne pas inscrire son enfant dans le collège de secteur ?

 **Document 10**

**Les idées reçues, les clichés, les peurs imbéciles ont la vie dure! En les balayant, on fera avancer les mentalités dans le bon sens, pour créer plus d'humanisme et d'harmonie entre citoyens de cette planète!**

Site Educavox Gillet Guy Novembre 2014 Créateur et Président de "Je bouge pour les autres"

**Oui, lors de conversations ou d'observations autour de soi, on s'aperçoit qu'il reste un travail de pédagogie énorme pour éliminer les idées reçues, les craintes et tous les réflexes irrationnels et idiots qui en découlent. C'est un combat de tous les jours et parfois le constat paraît désespérant lorsqu'on observe certains comportements ou lorsque l'on entend certains discours. Pour mieux nous en rendre compte, donnons ici quelques exemples qui sont frappants et même affligeants à bien des égards.**

Parlons en premier lieu des gens du voyage ! Ils sont l'objet de toutes les critiques et on les charge de tous les maux de la terre. Dès qu'ils veulent s'installer quelque part, c'est tout de suite la panique. On nous dit qu'il faut vite fermer sa maison à double tour, ramasser son linge, ses poules, ses lapins, (j'en passe et des meilleurs !), car ces gens là sont des voleurs confirmés, il faut s'en méfier comme de la peste !!... Si parmi eux, il y a certainement des voleurs, des bagarreurs, on n'en trouve pourtant pas plus que dans d'autres communautés, mais le cliché a la vie dure. La conséquence, c'est que beaucoup de communes ne souhaitent absolument pas réserver un endroit pour les recevoir et ceci malgré la loi qui les oblige à les accueillir dans des emplacements adaptés (avec électricité, points d'eau et blocs sanitaires).

De plus, la plupart des personnes qui les montrent du doigt ne les connaissent même pas, ne leur ont jamais adressé la parole, c'est incroyable mais vrai. Bien souvent, ils débarquent dans une commune avec de superbes caravanes tractées par de grosses voitures et ce spectacle devient littéralement insupportable. "Mais comment font-ils pour se payer de tels véhicules ?", entend-t-on souvent, de la part de personnes trop soupçonneuses qui accusent bien trop vite ces étrangers de malhonnêteté. Nous réagissons ainsi de manière négative, à la limite de la haine, parce que nous avons peur de ce que nous ne connaissons pas. Tant qu'il n'y aura pas de communication entre êtres humains dits responsables, on restera sur les mêmes positions aussi tranchées et cela, à terme, ne sert les intérêts de personne, il faut le savoir pour tenter d'évoluer quelque peu.

Quant aux immigrés, qui sont installés parfois depuis 4 ou 5 générations sur notre sol, c'est toujours la même rengaine un peu pitoyable, n'ayons pas peur des mots. On les accuse de tous les maux : de prendre le boulot des français, de voler les allocations familiales, d'être à l'origine de la montée de l'insécurité, d'être des menteurs, des hypocrites à qui il ne faut surtout jamais faire confiance. On entend aussi dire d'eux, ici où là, qu'ils sont une "sâle race" ou même pire une "sous race" à éradiquer au plus vite, je parle notamment des maghrébins qui sont principalement visés par la calomnie. On oublie trop souvent que ceux-ci ont participé à reconstruire la France après la guerre, qu'ils se sont même battus aux côtés des soldats français pour défendre la liberté, notre chère liberté d'aujourd'hui. Et puis, nous sommes bien contents de les avoir lorsqu'il s'agit d'obtenir des titres mondiaux sur le plan sportif, pensons à Zinédine Zidane, d'origine maghrébine, sans doute le meilleur joueur de football au monde de sa génération. Ceux qui suivent le sport en général reconnaissent bien que, si nous n'avions pas des athlètes d'origine étrangère représentant la France lors des compétitions internationales, nous aurions bien du mal à récolter des médailles et à faire «cocorico !» en fêtant par milliers nos victoires dans la rue.

 **P17**

Parlons aussi des handicapés mentaux ou physiques lesquels, trop souvent, nous font pitié alors qu'ils demandent au contraire de la reconnaissance et une place de choix dans la société. Là encore, parce qu'ils sont diminués dans leurs diverses capacités intellectuelles ou motrices, on les dévalue et on les met de côté, comme des personnes qui seraient inutiles et même un fardeau pour la société. Les mentalités ont certes évoluées depuis quelques années mais les idées reçues sont encore très tenaces. L'année 2003, par exemple, a été déclarée «Année internationale du handicap», mais ceux-ci n'ont pas beaucoup vu d'améliorations et cet évènement n'a pas été très relayé par les médias, ce qui montre qu'il reste encore bien du chemin à parcourir. Ils trouvent difficilement une place dans le monde de l'entreprise car on les juge peu rentables et on les considère même comme un frein pour la rentabilité, «sacrée rentabilité !», elle nous fait bien du mal cette donnée du monde capitaliste !

Evoquons maintenant les jeunes sur lesquels on porte fréquemment des jugements sévères, car on leur reproche leur insouciance, leur fougue, leur vision réactionnaire ou révolutionnaire sur la société dans laquelle ils évoluent. Les adultes les négligent comme si leur avis ne comptait pas : «Pensez-vous, ils ne connaissent rien à la vie et ils se permettent de donner leur avis !». Et oui, les jeunes nous dérangent, nous bousculent dans nos habitudes, nos certitudes, notre vérité qu'on croit absolue. Depuis mai 1968, les jeunes se sont émancipés, critiquent ouvertement la société, sont en rébellion contre les parents parce qu'ils veulent s'affirmer dans un monde où ils ne trouvent pas toujours leur place, faute de repères fondamentaux non inculqués. Ils ont l'âge de tous les excès : drogue, alcool, rave-party, fugues, tenue vestimentaire,... et certains le déplorent. Mais, sans vouloir les excuser, ils se cherchent et nous, les adultes, souvenons-nous aussi des folies que nous avons faites lorsque nous étions adolescents !!...

Ce que demandent les jeunes, c'est du respect, de la considération et qu'on leur fasse plus confiance. Ils ont besoin aussi de valeurs humaines qui puissent donner un sens à leur vie dans un monde déboussolé qui a perdu tous ses idéaux, tous ses rêves. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si, nous adultes d'aujourd'hui, nous n'en sommes pas responsables. A travers les générations, l'étape de la jeunesse a toujours été une période propice à des changements fondamentaux pour chaque être humain et nos jeunes ne sont pas plus ou moins imprévisibles qu'avant, il faut s'en convaincre. Tâchons d'être proches d'eux, tout en respectant leur soif d'indépendance, vous découvrirez qu'ils sont émotifs, passionnés et veulent «mordre dans la vie à pleines dents», à condition qu'on les aide à trouver leur propre chemin, sans jamais choisir à leur place.

Nous pouvons parler aussi des pauvres, des SDF, de tous ces gens qui connaissent tant de souffrances matérielles et morales aujourd'hui, ils sont encore montré du doigt comme des pestiférés. Bien-entendu, lorsqu'on en parle autour de soi, les gens trouvent cela bien triste, mais, même s'il ne faut généraliser, le fait d'être dans la misère, à la rue, on trouve cela encore suspect, bizarre. Certains vous parleront d'une situation précise qu'ils connaissent et dénigreront telle ou telle personne en l'accusant d'être tombée dans la misère au lieu de chercher à comprendre le "pourquoi de cette situation": "Et si elle n'avait pas mis le nez dans l'alcool !", ou "Si elle avait mieux gérée ses revenus", ou bien "De toute façon, c'est une personne fragile, solitaire, instable, qui n'a jamais su s'adapter à quoi que ce soit", ou encore "C'est un fainéant, il n'a qu'à chercher du boulot au lieu de traîner ainsi", ou "C'est quelqu'un qui vit au crochet de la société", etc, etc..., les remarques ne manquent pas pour juger, condamner celui ou celle qui se retrouvent souvent de jour au lendemain dans la pauvreté.

Comme si c'était inexcusable aujourd'hui de se retrouver dans la "galère", parce que nous sommes dans une société où seule la réussite compte, où seule l'apparence et le "clinquant" sont dignes de respect. Ceux qui se trouvent dans la misère sont considérés bien souvent comme des ratés, des marginaux, des alcooliques, des faibles qui ne méritent vraiment pas qu'on s'intéresse à eux, on ne les regarde même plus d'ailleurs. Qui sait, peut-être qu'un jour, par un mauvais coup du sort, vous et moi, nous pourrons peut-être nous retrouver à la rue. Nous trouverons alors bizarre, je crois, de ne plus à notre tour être considérés comme des êtres humains à part entière, de perdre jusqu'à sa dignité, réfléchissons-y !!...

Et oui, la liste pourrait encore être longue à propos de ces catégories d'êtres humains victimes des idées reçues, des clichés qui sont parfois plus meurtriers que les balles d'un fusil,  **P18**

croyez-le bien. Notre monde en "crève" de ces méchancetés, de ces rejets, de cette discrimination raciale ou sociale qui sont un déshonneur pour le genre humain. En employant de telles attitudes, nous prenons le risque que nos enfants, nos petits enfants reproduisent le même schéma.

 **Document 11**

**« Contre les préjugés, les ateliers philo en EMC permettent de muscler l’esprit critique, cultiver le doute et se forger ses  propres convictions. »**

Site Bayard éducation. Mai 2017. Edwige Chirouter maître de conférences en philosophie et sciences de l’éducation à l’ESPE du Mans. Titulaire de la chaire UNESCO « Pratiques de la philosophie avec les enfants : une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation sociale ».

**Pourquoi proposez-vous de mener des ateliers philo dans le cadre de l’EMC ?**

L’actualité tragique des attentats et la montée des populismes partout dans le monde nous rappellent cruellement les missions essentielles de l’école républicaine : former l’esprit critique des futurs citoyens et citoyennes, et permettre à chacun de s’approprier les valeurs humanistes et de penser la complexité du monde. Mais comment transmettre les valeurs de notre république laïque sans tomber dans le moralisme ou le catéchisme républicain ? Comment lutter efficacement contre les préjugés et les discriminations et faire vivre au quotidien les valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité ? Les pratiques des débats, notamment à visée philosophique, sont une des réponses possibles à ces questions.

Les réactions à l’annonce des nouveaux programmes d’Enseignement Moral et Civique ont été vives. Le mot « morale » fait surgir dans notre inconscient collectif des images poussiéreuses de blouses grises et de maximes ânonnées au tableau noir. Les intentions sont certes louables : face à un monde complexe, où s’accumulent les crises (financière, de sens, de la transmission, de la culture…) et où les valeurs de l’école républicaine sont de plus en plus menacées par les valeurs antinomiques de l’économie ultralibérale et un retour en force des dogmatismes ou des propos racistes (fraternité vs compétition, goût désintéressé du savoir vs argent facile, culture humaniste vs téléréalité), il est nécessaire que l’Éducation nationale réaffirme avec force et fierté sa filiation avec les idéaux de la philosophie universaliste des Lumières.

Mais l’apprentissage par cœur de maximes morales ou la seule connaissance technique des rouages de notre démocratie ne permettra pas à nos élèves de s’approprier véritablement ces valeurs humanistes. Seul un apprentissage patient et rigoureux de la pensée critique, de la réflexion, de l’écoute, de l’empathie et du débat démocratique peut permettre de gagner ce pari.

**Est-ce bien dans le programme ?**

Les nouveaux programmes d’EMC insistent sur cette dimension réflexive et démocratique des pratiques pédagogiques et préconisent notamment la mise en œuvre de débats philosophiques avec les enfants. La pratique d’ateliers de réflexion à visée philosophique permet d’apprendre à penser et à réfléchir ensemble.

Elle développe des compétences nécessaires à l’exercice de la citoyenneté : analyser, critiquer, argumenter, problématiser, se décentrer, sortir de son point de vue pour appréhender l’intérêt général, écouter, confronter, débattre, synthétiser. Les programmes préconisent aussi de se servir des débats à partir de supports littéraires ou documentaires pour lutter contre les préjugés et les discriminations.

**Quels conseils donner à un enseignant ? Et quels pièges faut-il éviter ?**

La pratique des débats philosophiques sur des questions qui sont complexes et délicates est un exercice difficile pour les élèves, qui va nécessiter un apprentissage long et patient. Il en est de même pour l’enseignant ! Voici quelques conseils :

* Accepter de changer de posture. Dans les débats sur des questions complexes, politiques, sociétales ou philosophiques, l’enseignant n’est plus le détenteur d’un savoir absolu, de la « bonne réponse ». Il doit donc faire preuve d’humilité devant les élèves pour leur montrer que, sur certaines questions (la liberté, le bonheur, le bien, l’amour…), même les adultes ont des interrogations et ne détiennent pas la « vérité ». Toute la richesse de ces séances vient de la pluralité des idées qui seront échangées.  **P19**
* Être patient. Tout apprentissage complexe nécessite patience et régularité pour les élèves, mais aussi pour l’enseignant. Les séquences vont introduire progressivement dans la classe une dynamique de progrès dont tous profiteront.
* Être à l’aise. Interrogez-vous sur les questions abordées, sur vos propres représentations, convictions, et mettez-les à l’épreuve lors de discussions avec vos proches et vos collègues (organisez un petit « café philo » en salle des profs, par exemple).

**Pourquoi avoir choisi de travailler contre les préjugés ?**

Malheureusement de nombreux préjugés et stéréotypes continuent d’être véhiculés (sur les femmes, sur les étrangers, sur les handicapés). Un préjugé est une opinion non fondée rationnellement, une idée toute faite. En plus d’être une faiblesse de l’entendement, les préjugés reposent sur une vision du monde qui classe et hiérarchise les êtres humains. Ils sont ainsi à la source des discriminations et du racisme.

 **Document 12**

**Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche**

Extraits. Éduscol http://eduscol.education.fr/ressources-emc Septembre 2015

L’objectif de l’EMC est d’associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique. Ainsi l’élève acquiert-il une conscience morale lui permettant de comprendre, de respecter et de partager des valeurs humanistes, de solidarité, de respect et de responsabilité. La morale enseignée est une **morale civique** en ce qu’elle est en lien étroit avec les valeurs de la citoyenneté (connaissance de la République, appropriation de ses valeurs, respect des règles, de l’autre, de ses droits et de ses biens). Il s’agit aussi d’une **morale laïque** fondée sur la raison critique, respectueuse des croyances confessionnelles et du pluralisme des pensées, affrmant la liberté de conscience. En cela, cette morale laïque se confond avec la morale civique.

L’EMC s’inscrit dans un ensemble plus large qui rassemble, au sein des établissements scolaires, **une éducation à la laïcité et aux valeurs de la République, une éducation aux médias et à l’information, un enseignement laïque des faits religieux** et le parcours citoyen (ainsi que les deux autres parcours : parcours éducation artistique et culturelle et parcours avenir). L’EMC peut prendre appui sur « la réserve citoyenne », ainsi que sur les différentes actions associant les écoles et établissements avec d’autres institutions publiques.

Pour rendre les valeurs désirables par tous, la méthode est essentielle et conditionne la réussite, car les compétences visées concernent des savoir-être et des savoir-faire qui s’acquièrent progressivement et réclament de conjuguer différentes démarches pédagogiques.

C’est pourquoi trois types de pratiques doivent être privilégiés :

1. • **les gestes professionnels quotidiens des enseignants, des personnels de vie scolaire et de l’équipe de direction qui incarnent les valeurs morales et civiques** : la justice, la responsabilité, la liberté, l’égalité, la solidarité, la tolérance, le refus des discriminations, la laïcité, le respect, la dignité et la fraternité ;
2. • **des activités pédagogiques spécifiques** : débat réglé, dilemme moral, conseil d’élèves, méthode de clarifcation des valeurs, jeu de rôles, etc. Elles s’appuient sur des situations réelles ou fctives conduisant à traiter de questions et de dilemmes qui donnent aux élèves la possibilité de construire leur jugement moral ;
3. • **des projets coopératifs** (artistiques, culturels, etc.) qui suscitent la démocratie, la prise de responsabilité et l’engagement personnel et collectif dans des pratiques participatives (conseils d’élèves, CESC, CVC, CVL, MDL), et mobilisent l’empathie, la coopération et l’entraide.

L’EMC se fonde sur l’acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire par les élèves. Ceux-ci relèvent aussi bien de l’exercice de la citoyenneté républicaine que de l’appropriation des principes de la laïcité et de la compréhension de la dimension morale de l’homme moderne. Les professeurs, pour enseigner ces programmes, peuvent ainsi mobiliser de nombreuses ressources émanant de leur champ disciplinaire, de leur culture savante,  **P20**

des situations de la vie quotidienne et de leurs engagements pédagogiques. En engageant tous les enseignants, les personnels de la vie scolaire et l’équipe de direction, l’EMC participe d’un projet éducatif commun. Pour être effcace, il doit être porté par une politique éducative d’école / établissement qui établit un cadre pédagogique, rassemble de manière cohérente les attentes d’une communauté éducative, et fournit une base de prises de décisions et d’actions stratégiques coordonnées.

**La contribution des Conseillers Principaux d’Education (CPE) à l’EMC**

L’objectif de l’enseignement moral et civique « d’associer dans un même mouvement la formation du futur citoyen et la formation de sa raison critique » doit être pleinement mis en œuvre dans le cadre de la politique éducative de chaque établissement et des missions portées par les conseillers principaux d’éducation. En effet, leur champ d’expertise, leur posture professionnelle comme la spécifcité des temps et des lieux d’intervention dans l’établissement participent pleinement de cet engagement pédagogique et éducatif aux cotés des élèves.

**Une position éducative privilégiée**

L’enseignement moral et civique fournit l’occasion, dans une approche systémique, d’interroger les différents temps scolaires, les instances et les lieux du collectif qui vont permettre aux élèves d’exercer leur sens critique et d’analyser leur rapport à l’altérité. La place et le regard privilégiés qui sont ceux du CPE et des assistants d’éducation sur les comportements sociaux des élèves les rendent légitimes pour apporter une contribution aux apprentissages, dans et hors de la classe, qui favorise l’appropriation des quatre dimensions constitutives de l’enseignement moral et civique.

Les compétences sociales et civiques à construire par l’élève tout au long de son « parcours citoyen » lui permettent d’éprouver et de partager les valeurs de la République, de rechercher la prise de responsabilités, de développer ses capacités d’initiative et d’engagement. Par ses interventions en lien avec la vie scolaire des élèves mais aussi avec des projets éducatifs, le CPE contribue à rendre explicites ces valeurs et aide ainsi les élèves à gagner en autonomie intellectuelle et morale.

Son expertise professionnelle peut amener les élèves à réféchir sur l’identité du groupe-classe auquel ils appartiennent. La réfexion autour des compétences sociales et civiques à acquérir les invite à expliciter et à prendre conscience des règles qu’ils s’appliquent, d’abord en tant qu’individus, puis celles que le groupe se donne pour fonctionner au sein de l’établissement scolaire. Cette compréhension du respect de la loi, qui concerne chacun et permet au collectif d’exister, participe d’une des missions portées par le CPE autour de la prévention et de la résolution des confits et, à plus long terme, de la construction du citoyen. Il s’agit, notamment en lien avec l’enseignement moral et civique, de réféchir aux libertés et aux responsabilités que les lois et règles contribuent à faire respecter et de travailler la sanction dans une approche résolument formatrice et réparatrice.

Le CPE peut intervenir en premier lieu sur **le temps de la classe,** par exemple aux cotés du professeur principal, pour exploiter au mieux les heures de vie de classe, œuvrer à la mise en place d’un conseil de vie de classe, et ainsi contribuer à l’apprentissage de la citoyenneté entre pairs. Cette co-animation permet au CPE, aux cotés de son collègue enseignant, de se situer alors dans une posture d’accompagnant et de médiateur des règles. La mise en débat de comportements incivils, de questions et thématiques proposées par les élèves sont des occasions précieuses de faire vivre des espaces de régulation interne mais aussi de travailler des compétences langagières essentielles telles que l’expression orale et l’argumentation, de mettre en mots les émotions, d’exercer son sens critique sur le sens et les enjeux de certains comportements sociaux, de créer des solidarités et des coopérations fécondes qui contribuent au sentiment d’appartenance à une collectivité.

Ce fil directeur d’un enseignement moral et civique trouve une autre expression à travers **l’animation,** par les conseillers principaux d’éducation, **des instances élèves**. Le Conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC) comme le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) (voir la fche méthode sur les conseils d’élèves dans l’établissement) et la Maison des lycéens (MDL) sont ainsi des lieux de d’apprentissage de la démocratie, de mise en débat d’idées, de choix qui rendent explicite et valorisent l’engagement d’élèves élus par leurs pairs. L’initiative éducative, autour de l’élaboration de projets choisis, revient ainsi aux élèves.  **P21**

Ces projets coopératifs favorisent la transformation de mots en actes et défnissent et construisent une identité de groupe qui peut, grâce à l’accompagnement proposé par les CPE, rayonner sur l’ensemble d’un établissement.

La culture de partenariat développée par les CPE permet parallèlement de tisser autour des élèves un véritable maillage éducatif et de les ouvrir à un engagement local qui servira l’identité d’établissement et son rayonnement. Enfn, les nombreuses occasions institutionnelles qui font du CPE un interlocuteur privilégié pour les familles (par exemple lors d’entretiens mais aussi lors des journées portes ouvertes de l’établissement) lui permettent de valoriser cet engagement des élèves, d’expliciter et de faire partager les règles de l’école et de la société démocratique qui contribuent au plein épanouissement de chacun.

**Une contribution à l’acquisition de savoirs et de valeurs en acte**

Enfn, de nombreuses notions fgurant dans les programmes de l’enseignement moral et civique peuvent être travaillées par le CPE aux cotés des enseignants, soit dans le cadre des « éducations à » au sein du CESC (par exemple autour des discriminations sexistes et des stéréotypes), soit lors de séquences pédagogiques et éducatives centrées sur l’égalité, les droits et les devoirs, la défnition de l’intérêt général, etc., appréhendées à partir de **dilemmes moraux**, de **débats réglés**, voire de **discussions à visée philosophique**.

La coopération avec les professeurs documentalistes peut parallèlement s’opérer autour des pratiques numériques des élèves afn d’interroger leur identité numérique et de les sensibiliser aux enjeux d’une société de l’information dont ils doivent être des acteurs avertis.

*Le CPE dispose ainsi de plusieurs entrées pour participer à cet enseignement moral et civique et contribuer au partage des valeurs du vivre-ensemble. Le découpage des programmes par cycles lui offre de plus la possibilité de construire la progressivité de ces apprentissages citoyens sur la durée. Garant, avec les autres membres de l’équipe éducative, d’un cadre sécurisant et d’un climat scolaire serein et bienveillant, le CPE est conforté, dans le cadre de l’enseignement moral et civique, dans sa contribution aux fnalités éducatives et pédagogiques fondamentales que sont la construction de l’estime de soi et de l’appétence scolaire. Les valeurs dont sont porteurs ses gestes professionnels, l’accompagnement éducatif et pédagogique qu’il apporte et son rôle de conseiller auprès du chef d’établissement et de la communauté éducative lui confèrent au fnal une place centrale dans l’élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative de l’établissement.*

**P22**